

Les subsides

La deuxième grande réalisation dont madame le ministre s'est déclaré fière, c'est que le gouvernement accorde un salaire égal pour un travail égal. Elle a dit regretter que le gouvernement ne puisse légiférer que dans le cas seulement de 10 p. 100 de la population active. Mais elle demeure néanmoins fière des progrès réalisés jusqu'ici. Sachez, monsieur le Président, que le président du Conseil du Trésor a, jour après jour, avec tous les moyens légaux à sa disposition, traîné devant les tribunaux les travailleurs des services généraux quand ceux-ci se sont mis à réclamer un salaire égal pour un travail de valeur égale. Le gouvernement les a fait traduire en justice déclarant qu'ils n'y avaient pas droit. Et ce sont donc les tribunaux, et non pas le cabinet, ni les députés de l'arrière-ban, qui ont obligé le gouvernement à verser à ces travailleurs un traitement égal pour des fonctions équivalentes. Rendons grâce au ciel du fait que les tribunaux existent, monsieur le Président. Ainsi, le ministre de la Couronne qui cherche à s'approprier le mérite d'une initiative que les tribunaux ont imposée au gouvernement fait preuve d'une hypocrisie de premier ordre. Cette mesure, nous devons en savoir gré, non pas au gouvernement, mais bien aux tribunaux.

Telle est la conduite du gouvernement, monsieur le Président. On nous annonce des programmes mais la plupart sont une insulte pour les femmes. Ce sont en général des programmes de pacotille et chaque fois que des ministériels se lèvent à la Chambre pour nous parler de rapports et de conférences, cela nous rappelle simplement que le gouvernement parle d'argent, que le gouvernement parle de rapports, mais qu'il n'agit jamais, qu'il ne donne jamais suite aux recommandations des conférences ou des rapports.

J'ai entre les mains une lettre datée du 7 octobre 1982, que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) a envoyée au président du comité permanent de la santé, du bien-être et des sciences, et la date est importante, monsieur le Président, car il est question du rapport sur la violence dans la famille. J'étais membre du comité qui a rédigé ce rapport. Nous l'avons déposé à la Chambre en mai 1982 et voici que dans une lettre rédigée six mois plus tard, le ministre affirme: «J'ai accepté de discuter du rapport de votre comité avec le ministre responsable de la condition des femmes, le ministre de la Justice et le solliciteur général.» Il a donc fallu six mois au ministre pour accepter de discuter de ces questions. «Nous envisageons d'examiner les questions et propositions que pourraient nous soumettre nos homologues provinciaux à l'occasion de futures conférences fédérales-provinciales.»

Ce rapport renferme beaucoup de recommandations, monsieur le Président, mais elles se résument à deux choses et l'une d'elles est que le pays est en état d'urgence relativement à cette question. Les problèmes sont réels, le comité a passé du temps à les examiner et des mesures s'imposent. Or, voici qu'un ministre de la Couronne se décide au bout de six mois à écrire au président du comité pour lui dire qu'une réunion aura lieu dans un avenir indéfini. L'enquête qui a abouti à ce rapport a coûté de l'argent aux contribuables, et on néglige ses conclusions. Presque un an s'est écoulé et j'ignore même si la réunion a eu lieu. Quand j'examine la situation, je sais que les recommandations n'ont pas été appliquées, que la réunion ait eu lieu ou non. Mais quand le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre responsable de la condition de la femme déclarent qu'ils songent à en discuter ensemble, cela

nous indique mieux que toute autre preuve que le gouvernement libéral commande des rapports, parraine des conférences uniquement pour faire semblant d'agir.

Il faut sans cesse comparer les paroles des libéraux à leurs actes. Jamais dans l'histoire de notre pays avons-nous eu un gouvernement qui parle tant et agit si peu. Jamais n'avons-nous eu un gouvernement qui, avec une constance remarquable, affirme une chose et en fait une autre. Si l'on examine les faits, monsieur le Président, on note un accroissement remarquable du nombre de jeunes femmes inscrites aux facultés de droit de nos universités canadiennes. Dans bien des cas, elles sont plus de la moitié de la population étudiante. Voilà ce qu'est notre société canadienne moderne. Les femmes ont réalisé une percée dans le domaine du droit. Un jour, elles y seront peut-être l'élément dominant.

• (1550)

M. Kilgour: Elles le sont déjà.

M. Hawkes: Pourtant, au cours de l'année écoulée, le gouvernement a nommé 47 juges, dont deux seulement étaient des femmes. Ces dernières sont en train d'accéder à la parité et à l'égalité dans la profession juridique, sauf en ce qui concerne les juges, lesquels sont nommés par le gouvernement. Ainsi, sur 47 charges, deux sont allées à des femmes, qui ont d'ailleurs été nommées au plus bas niveau de la magistrature.

M. Kilgour: Cela fait 4 p. 100.

M. Hawkes: Cinquante pour cent des étudiants en droit et 4 p. 100 des nominations à la magistrature.

Encore une fois, monsieur le Président, le ministre a répété la promesse qu'il avait faite au sujet de l'article 12(1)b) de la loi sur les Indiens. Ce n'est toujours qu'une promesse. Le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) a demandé s'il y aurait une femme parmi les personnes réunies autour de la table de conférence pour examiner avec les premiers ministres des provinces et le premier ministre du Canada les droits des autochtones? Eh bien, nous avons eu droit comme réponse à un flot de paroles obscures qui revenaient à dire non. L'avenir des Indiennes et leur situation vis-à-vis de la constitution canadienne se jouera peut-être lors de cette conférence, mais une chose est certaine: il n'y aura aucune femme à cette conférence pour se pencher sur la loi qui est le fondement même de notre nation et examiner les plus flagrantes violations des droits de la personne dont le Canada se soit rendu coupable, celles que l'on trouve dans la loi sur les Indiens. Il n'y aura pas une seule femme parmi les personnes réunies autour de la table de conférence, voilà ce que nous a dit ce matin le ministre chargé de la condition féminine.

Le ministre nous a ensuite parlé de recyclage, monsieur le Président. Elle a fait état du nombre de jeunes filles qui abandonnaient l'étude de la physique et des mathématiques à l'âge de 15 ans. En effet, le taux d'abandon de ces matières est élevé et il résulte aussi bien de notre culture que des conseils donnés par les orienteurs scolaires et de bien d'autres facteurs. Mais le ministre a soulevé cette question dans le contexte du recyclage. Certes, le problème auquel se heurte la femme moderne se résume en grande partie à une question de recyclage, mais pour la jeune fille de 15 ans, il s'agit plutôt de formation initiale que de recyclage. A 25, 35, 45 et 55 ans on parle de recyclage, et on ne nous a rien annoncé de nouveau aujourd'hui. Nous avons quelques programmes symboliques, mais c'est tout